



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/42(1)/16
7 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-deuxième session
Première partie
Genève, 11 septembre 1995
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

Développement progressif du droit commercial international :
vingt-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat de la CNUCED appelle l'attention sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-huitième session, qui s'est tenue à Vienne du 2 au 26 mai 1995 (A/50/17).

Conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, ce rapport est présenté au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations.

Le secrétariat de la CNUCED mettra à la disposition des participants à la session un nombre limité d'exemplaires des versions du rapport dans les différentes langues où elles auront été reçues.
